

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	8
- votants	10
- absents	5

Date de convocation :

30/07/2025

Date d'affichage :

30/07/2025

VOTE

- POUR	10
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 07/08/2025

Reçu en préfecture le 07/08/2025

Publié le

ID : 005-210501458-20250805-059_2025-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST-JEAN-ST-NICOLAS**

Séance du **lundi 4 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 4 août 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Monique JANIK (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE)

Absents : Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Déborah BELIN

Thierry BAUD est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°059/2025 : MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA MAISON DE LA VALLEE

Le Maire explique :

Le système de verrouillage des portes de la Maison de la Vallée va être modifié. Les serrures à clé vont être remplacées par des serrures électroniques qui s'actionnent à l'aide de badges préalablement programmés pour chaque utilisateur. Ce système permet de moduler les droits d'accès aux différents utilisateurs des locaux.

Afin de responsabiliser les utilisateurs, au regard du coût de ces matériels, le Maire propose de facturer la perte ou la non restitution du badge à 50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'établir un tarif de 50€ (cinquante euros) pour le remplacement des badges perdus par les utilisateurs de la Maison de la Vallée

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

- 7 AOUT 2025

